

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF14

présenté par
M. Chouat, rapporteur

ARTICLE 2

I. – Modifier ainsi le tableau de l’alinéa 2 :

1° À la deuxième ligne de la deuxième colonne, substituer au montant : « 224 » le montant « 510 »

2° A la deuxième ligne de la troisième colonne, substituer au montant : « 559 » le montant « 701 ».

II. – Modifier ainsi le tableau de l’alinéa 4 :

1° À la deuxième ligne de la deuxième colonne, substituer au montant : « 149 » le montant « 435 »

2° À la deuxième ligne de la troisième colonne, substituer au montant : « 293 » le montant « 435 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette amendement vise à corriger la trajectoire présentée par la LPPR de l’impact des mesures annoncées dans le cadre du plan de relance de l’économie, qui prévoit de consacrer 400 millions d’euros supplémentaires dès 2021 au budget de l’ANR.